



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent dixième session  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EB110/5  
11 avril 2002

---

## Organes directeurs : prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

### Rapport du Secrétariat

#### CENT ONZIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS stipule que « Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion. ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil précise que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».
2. Il est proposé de convoquer la cent onzième session du Conseil le lundi 20 janvier 2003 au Siège de l'OMS à Genève et de clore la session au plus tard le mardi 28 janvier 2003. Le Comité de Développement du Programme, le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, et la Commission de Vérification des Comptes se réuniraient entre le 15 et le 17 janvier 2003. Il convient de noter que, si nécessaire, la sixième session de l'organe intergouvernemental de négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac se réunira pendant la période du 17 février au 7 mars 2003.

#### CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

3. Aux termes de l'article 13 de la Constitution de l'OMS, « L'Assemblée de la Santé se réunit en session ordinaire annuelle ... ». L'article 14 stipule en outre que « L'Assemblée de la Santé, lors de chaque session annuelle, choisit le pays ou la Région dans lequel se tiendra sa prochaine session annuelle, le Conseil en fixant ultérieurement le lieu. ». Conformément à l'article 15, « Le Conseil ... arrête la date de chaque session annuelle ... ». Dans sa décision WHA30(xvi), la Trentième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Conseil exécutif de fixer également la durée de chaque session.
4. Si la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé décide que la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra en Suisse, il est proposé de convoquer la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé le lundi 19 mai 2003 au Palais des Nations à Genève et de clore l'Assemblée au plus tard le mercredi 28 mai 2003.

**MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être envisager d'adopter les décisions ci-après :

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent onzième session s'ouvrirait le lundi 20 janvier 2003 au Siège de l'OMS à Genève et prendrait fin au plus tard le mardi 28 janvier 2003.

Le Conseil exécutif a décidé que la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations à Genève et qu'elle s'ouvrirait le lundi 19 mai 2003 et prendrait fin au plus tard le mercredi 28 mai 2003.

= = =